



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 15/10/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4513, en Anglais , de la composante Faculte des sciences et techniques est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	COSTA	GUY	PR	66
Mme	DEWER	VALENTINE	AGREGE	H0422
M.	GOUTERON	JEREMIE	CERTIFIE	H0422
Mme	GOUTTEFANGEAS	RAPHAELLE	AGREGE	H0422
Mme	HEPTON	ALICE	CERTIFIE	H0422
Mme	MAZIN-JAMET	ESTELLE	CERTIFIE	H0422
Mme	YOTTE	SYLVIE	PR	60

Article 3 : La direction générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.